

RAPPORT D'ACTIVITES

**L'Auvent – Accueil Mère-enfant**

---

**2020**

---

— a  
a —

## Sommaire

1.	PRESENTATION DU SERVICE .....	4
2.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	8
1.1	Mouvements d'équipe cette année .....	8
1.2	Evolution du projet de déménagement de l'Auvent .....	8
2	PARTENARIATS ET ACTIVITES BENEVOLES .....	9
2.1	Bénévoles et partenariats : L'action socio-culturelle .....	9
2.2	Point de focal sur deux interventions .....	12
2.3	Accueil stagiaires .....	15
2.4	Ressources Humaines .....	15
2.5	Evolution / démarche qualité .....	16
3	LE PUBLIC ACCOMPAGNE .....	18
3.1	Typologie des personnes accompagnées .....	18
3.1.1	Age (cumul sur l'année) .....	18
3.1.2	Composition familiale .....	19
3.1.3	Nationalité des personnes accompagnées .....	20
3.1.4	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif .....	21
3.2	Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif .....	22
4	L'ACCOMPAGNEMENT .....	24
4.1	Les entrées .....	24
4.2	Les nuitées .....	25
4.3	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle .....	26
4.3.1	Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle .....	26
4.3.2	Niveau de formation initiale des personnes orientées .....	26
4.3.3	Agés des personnes orientées .....	27
4.3.4	Mesures et étapes sur les personnes orientées .....	27
4.3.5	Mesures à caractère « social » .....	27

4.3.6	Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2019	27
4.4	Les sorties .....	28
4.4.1	Les orientations .....	28
5	CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....	30

## 1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	AUVENT
Adresse	7 cours de Verdun Gensoul- 69002 Lyon
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Directeur Général	Mr Pascal ISOARD-THOMAS
Chef de service de l'établissement	Mlle Virginie BREYSSE
Téléphone	04 78 42 41 13
Fax	04 78 42 04 74
Email	auvent@alynea.org
N° finess de l'établissement	69 078 588 6
Type d'établissement	Centre d'accueil mère et enfants – Centre maternel
Convention collective	Syneas

L'Auvent est un centre d'accueil mère-enfant (femmes enceintes et /ou mères isolées avec enfants de moins de trois ans) relevant de la protection de l'enfance avec une capacité d'accueil de 25 places. L'accueil se fait pour une durée 8 semaines renouvelables.

Les orientations sont faites par les MDMS sur demandes des unités territoriales des MDSM. La famille accueillie doit être composée d'un enfant de moins de trois ans dans la fratrie. Il n'y a pas de condition de régularisation pour être orienté.

Le foyer est réglementé par le Code de l'Action sociale et des familles (CASF). L'établissement relève de l'article L. 312-1 du CASF alinéa 1 – 8° applicables aux établissements comportant ou non un hébergement et assurant l'accueil des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse.

L'accompagnement proposé permet de réfléchir, de donner le temps de prendre de la distance par rapport aux expériences vécues, de travailler autour du lien mère-enfant et de chercher une

orientation avec chaque personne en fonction des places disponibles dans les centres d'hébergement à moyen et à long terme.

L'hébergement à l'Auvent se fait en unités familiales au sein d'un foyer collectif favorisant les interactions et proposant un étayage soutenu sur les axes de travail autour de la parentalité. Nous disposons de 8 chambres pouvant accueillir 25 personnes au total, mères et enfants compris et d'un appartement permettant d'accueillir 2 femmes et 4 enfants.

L'accueil en foyer mère enfants peut être fortement mis en difficulté si surviennent des troubles psychiques, et ce d'autant plus en l'absence de prévention. La volonté de mettre en place une prise en charge satisfaisante se heurte à des obstacles de plusieurs ordres :

Le foyer mère enfants n'est pas médicalisé, comme de nombreux foyers ou centres maternel, ce qui nous confronte à des difficultés aussi bien dans la prévention et le repérage de troubles éventuels que dans leur prise en charge, alors que la santé psychique joue un rôle majeur dans la qualité du lien mère-enfant. Dans certains cas critiques, ces troubles peuvent parfois conduire au placement d'un enfant auprès de l'ASE.

Le recours aux ressources extérieures s'avère difficile, pour diverses raisons, les secteurs de pédopsychiatrie étant de plus en plus sollicités avec des moyens insuffisants pour répondre rapidement aux demandes, et les CMP adultes renvoyant le plus souvent ces femmes sur les CMP infanto-juvénile, en principe plus adaptés à cette problématique mère-enfant.

En donnant aux professionnels les moyens de pouvoir repérer, en amont des situations avérées, des signes de dépression ou d'autres troubles psychiques, en lien avec des structures de soin partenaires, une véritable prévention pourrait être instaurée.

Sur le foyer l'Auvent nous tentons de prendre en compte l'ampleur des besoins de prise en charge spécialisée avec l'élargissement de notre partenariat, avec un souci de collaboration toujours plus renforcé et proximal. De plus, l'équipe se forme chaque année sur ces questions afin d'en avoir une lecture plus fine et de pouvoir gagner en compétences dans l'accompagnement et l'orientation des femmes présentant des troubles psychiques et auprès des enfants, souvent porteurs du symptôme de leur mère.

De ce fait nous verrons que de nombreux acteurs sont en soutien de ces questions pour optimiser le repérage de ces troubles, si possible en amont des situations de crise, pour contribuer à une meilleure évaluation / orientation ; sensibiliser / former les professionnels, les soutenir davantage en lien avec des structures de soin.

Les missions de l'auvent sont prévenir la survenance de risques pesant sur les familles et de pouvoir accompagner le parcours de chaque mère, là où elle en est. Tout cela dans le but de valoriser, de renforcer leurs capacités et leurs compétences parentales.

Il est clairement édicté qu'une action menée précocement peut avoir un impact majeur, en particulier si elle permet aux parents de prendre confiance en leur capacité à éduquer et accompagner leur enfant sur le long terme.

En Septembre 2020, Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles a déclaré : « *Nous devons collectivement faire mieux, pour nos enfants, pour nos familles, pour notre société. La science nous y aide, en nous indiquant le caractère fondamental des 1000 premiers jours. Tirer les leçons de cet apport fondamental, c'est aujourd'hui créer un véritable parcours des 1000 premiers jours.* » Il y a un donc un engagement politique face à une demande certaine.

« À bientôt 24 ans, Madame S., Comorienne, est mère d'un garçon E., deux ans et demi, et d'une fille M., douze mois. La naissance du petit A. quelques jours après son arrivée à l'Auvent vient dilater la fratrie à trois enfants de moins de trois ans.

L'hébergement accompagné en accueil mère-enfant est salubre pour Madame qui le verbalise en ces termes. Madame est alors en situation irrégulière sur le territoire français depuis 18 mois où elle éprouve les vicissitudes d'hébergements transitoires en métropole lyonnaise à la grâce de compatriotes. Concomitamment, le développement des aînés est précaire : des troubles du comportement chez E. et troubles relationnels chez M. sont diagnostiqués par les professionnels médico-sociaux. En outre, ce parcours d'errance sous-tendu de quelques épisodes inconséquents de Madame a occasionné une mesure de placement judiciaire sur M. à ses premiers mois.

Aussi, les enjeux convergent autour d'une stabilisation en lieu et cadre de vie sécurisants, portés par un aiguillage éducatif différencié, propice à un étayage parental adapté.

À mi-chemin entre répit pour Madame et soutien non-palliatif, les tâtonnements régissent les rapports entre Madame S. et l'équipe de l'Auvent les premières semaines. Si Madame montre des qualités maternelles liantes qui rejoignent ses compétences « techniques » pour répondre aux besoins élémentaires des enfants, elle semble cependant se positionner comme une jeune femme avant tout, avenante et coquette. En quête d'allégresse, elle semble « cueillir le jour » tel qu'il se présente ; elle impulse des mouvements éparpillés qui atomisent d'autant plus les élans de ses enfants. Au gré de la première socialisation de ses deux aînés en crèche, Madame S. se confronte aux corollaires d'un défaut d'organisation qui ruisselle sur la famille et la structuration quotidienne de l'Auvent tant l'accolement dédié est d'envergure.

Réceptive, perspicace et positive, Madame intègre progressivement les conseils et outils vers l'observation de leviers de ritualisation, idoines aux besoins et rythmes des enfants. La configuration enfance dense lui permet de bénéficier en sus de l'intervention hebdomadaire d'une professionnelle TISF. Après six mois, Madame montre une marge de progression encourageante. Elle est impliquée dans le quotidien de l'Auvent qu'elle investit comme son foyer ; les repères semblent établis et permettent ainsi à E. et M. de « raccrocher » un développement individué plus linéaire et à A. de grandir sereinement. La régularité des prises en charge médicales de la fratrie concourt au suivi tenu mais porteur en marche. Les démarches administratives perdurent pour Madame : passé l'attribution de l'aide médicale d'Etat, Madame se projette maintenant vers une régularisation préfectorale.

## 2. FAITS MARQUANTS 2020

### 1.1 Mouvements d'équipe cette année.

#### La stabilité de l'équipe :

- Arrivée de Laurine MOLLARD, EJE, suite au départ de Céline LOIZEAU. Le temps de tuilage effectué autorise une continuité de service appréciable et un relais efficient quant aux accompagnements. Elle garantit, comme en 2019 la mise en place d'une dynamique d'élaboration dans la recherche de solution pour les mères et les enfants accompagnés.

Du fait de la crise Sanitaire, l'organisation de l'équipe a évolué au gré des consignes de sécurités. Si une part de télétravail a été proposée, beaucoup de professions n'y sont pas compatibles. Les absences ou congés, ont été remplacés par du personnel intérimaire. Ceci afin de garantir la continuité du service.

Du fait d'une absence prolongée, la cheffe de service titulaire a été remplacée sur la période Septembre à décembre, avec un retour en effectif au premier trimestre 2021.

### 1.2 Evolution du projet de déménagement de l'Auvent

Un projet de déménagement de l'Auvent avec un multi-accueil attendant est en travail depuis l'évaluation externe de menée en 2015-2016. Ce projet doit permettre une amélioration qualitative forte des modalités d'accueil et est au cœur des ambitions de l'établissement. Son cahier des charges a été conçu avec le soutien d'une architecte programmatrice.

Il s'agit de favoriser le respect de l'intimité mais également de plusieurs espaces dédiés à l'accompagnement des enfants et à la réappropriation par les hébergées de leur statut de femme. Il propose également la création d'espaces collectifs adaptés (cuisine, lieu de vie...) et d'un accueil pour les enfants dont les mères travaillent sur le projet de réinsertion professionnel afin de lever certains freins barrant l'accès au processus de formation ou d'accès à un emploi.

La disponibilité du foncier reste la problématique majeure à lever. Ainsi, plusieurs hypothèses bien avancées n'ont pas pu être menées à termes. Fin 2020 une nouvelle opportunité sérieuse s'est présentée sur la commune de Ste FOY LES LYON, devant se concrétiser début 2021.



## 2 PARTENARIATS ET ACTIVITES BENEVOLES

Comme chaque année, l'Auvent réaffirme tout son intérêt pour le travail avec les bénévoles, le développement du partenariat et des interventions extérieures au sein du foyer.

En 2020, plus que jamais l'animation du collectif, le développement et le maintien d'activités et d'accompagnements spécifiques ont été au cœur des enjeux. Malgré le contexte sanitaire le service a eu la volonté de faire vivre le foyer / loisir au gré des différentes mesures restrictives. Ceci, d'autant plus ardemment au regard du vécu « enfermement » que la période a fait vivre aux hébergées.

### 2.1 Bénévoles et partenariats : L'action socio-culturelle

Cette année encore, l'Auvent réaffirme tout son intérêt pour le travail avec **les bénévoles** et le **développement du partenariat**.

Bien que dégradée et baroque dans la conjoncture sanitaire exceptionnelle, l'action culturelle à l'Auvent en 2020 a esquissé, bon an mal an, un angle saillant d'ouverture. Il n'est pas vain de mentionner la lumière que cette année, dans les fissures individuelles et collectives ainsi (ré)activées, aura permis de faire jaillir. De nouveaux leviers ont été actionnés, vers un étayage plus sensitif, dirigé vers des femmes et mères, leurs enfants et bénéfique *in fine* à la dyade.

Persuadée de la portée du pouvoir d'être dans le pouvoir d'agir, l'équipe de l'Auvent a développé deux projets-phares en 2020 :

- une collaboration ponctuelle de six ateliers « arts et détente » avec l'association Yog'Arte, promue par l'association Arts et Enfance ;
- un partenariat de quartier au long cours avec la scène de musiques innovantes Le Périscope (association RESEAU).

Atelier	Objet	Réalisés
Pédopsychiatre bénévole + EJE de l'équipe	Le but de cet atelier réside dans le fait de favoriser la rencontre, soutenir le lien entre la mère et l'enfant de manière ludique	1 intervention ; 1 Résidente +, 3 enfants, une stagiaire : Les ateliers n'ont pas pu reprendre en lien avec le contexte sanitaire
Atelier art thérapie (Antoine BERTHIER)	Atelier de travail autour du lien enfant parent via l'Art, effectué au RAM et à l'Auvent à destination des résidentes	Environ 24 séance : Fréquence de 4 interventions par mois hors vacances scolaires
Sortie accompagnée par l'équipe	Permettre aux personnes accompagnées de découvrir leur environnement – développer des temps conviviaux mère / enfant	- 1 sortie au parc (Quais de saône) en mars avec 3 résidentes + 7 enfants + 1 professionnelle + 1 stagiaire  - 1 sortie au parc en avril (Tête d'or) avec 2 résidentes + 5 enfants + 1 professionnelle + 1 stagiaire  - 1 sortie à la « Ferme de CHARLY » : 6 participants.
- Ateliers mère-enfant en salle d'éveil (EJE Auvent)	Favoriser de manière individuelle le développement psychomoteur de l'enfant et accompagner la mère dans son rôle parental.	12 entre août et avril avec 1 résidente + enfants
- Atelier en groupe sur le collectif (mamans + enfants)	Favoriser de manière individuelle le développement psychomoteur de l'enfant et accompagner la mère dans son rôle parental.  (pâte à sel, peinture etc.).	Entre 4 et 8 par mois.
- Partenariat bibliothèque à l'Auvent :	Accès au « média livre » - Familiarisation avec le lieu « Bibliothèque »	interventions : 1 en février (2 mamans, 5 enfants, 1 intervenante + 2 professionnelles) et 1 en avril (3 mamans, 7 enfants, 1 intervenante, 2 professionnelles, 1 stagiaire)  Les ateliers n'ont pas pu reprendre en lien avec le contexte sanitaire
- Partenariat Ateliers "temps de parole" au RAM (ou en extérieur)	Groupes de paroles entre mères, animés par l'EJE du RAM et l'EJE de l'Auvent sur les questionnements autour de la santé / éveil / socialisation des enfants	4 interventions

Partenariat «temps parent-enfant » au RAM (environ..)	Temps d'échanges et de partage entre parents (avec les enfants) animés par l'EJE du RAM et l'EJE de l'Auvent sur les questionnements autour de la santé / éveil / socialisation des enfants	- 6 interventions  1 résidente par séance + 1 ou 2 enfants + 1 professionnelle)  Nb de personnes limités en raison de la jauge liée au contexte sanitaire
YOG'Arte ( focal sur les ateliers en suivant)	Une collaboration ponctuelle de six ateliers « arts et détente » avec l'association Yog'Arte, promue par l'association Arts et Enfance ;	5 ateliers entre janvier et juillet  11 participants
LE PERISCOPE ( Focal sur le périscope en suivant)	Partenariat visant à :  Ouvrir des temps de la programmation « jeune public » aux hébergés de l'Auvent (à l'instar des « Vacances du Petit Péri » lors des vacances scolaires) ; Travailler à la création d'une œuvre musicale collaborative, puisée chez les enfants et mères de l'Auvent, supervisée et amplifiée par des musiciens. Projet se poursuivant en 2021.	- 2 ateliers « programmation public Jeune » : 11 participants  - 2 ateliers « création » : 12 participants  - Restitution à venir
Ateliers de socio-linguistiques	sensibilisation (équipe Auvent :  Chaque semaine, des cours de français permettent de parfaire ses capacités tant de communication en français que de connaissance des éléments du quotidien parmi autres références culturelles françaises.	En 2020, <b>18 cours</b> de français ont été donnés à . Quatre hébergées aux besoins identifiés se sont vu proposer l'accès prioritaire à cet atelier ; Mesdames A. et H. se sont mobilisées dans la durée, Madame C. a assisté à quelques cours.

 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

EAJE fréquentés en 2020	Nombre d'enfants accueillis 2020
Halte-Garderie municipale de Perrache	1
EAJE Célestine	3
EAJE Le Jardin d'Ainay	1
EAJE Eveil matins	1
Savoie Lamartine	1
EAJE Les Roseaux	1
EAJE Quivogne	2

- ✚ Partenariat avec le service de suite de l'IDEF pour les sorties en résidence ou sur logement
- ✚ Continuité du projet rencontre entre le RAM et le foyer
- ✚ PERISCOPE – Association culturelle.
- ✚ MDM du 2<sup>ème</sup> arrondissement
- ✚ Autres dispositifs AME

## 2.2 Point de focal sur deux interventions

Yog'Art

**Atelier du 13/01/2020**

Animatrices : C.

ASTRUC & C. BOISSE

Participants : 3

**Atelier du**

**31/01/2020**

Cinq des six ateliers se sont déroulés puis achevés en janvier, février, mars et juillet 2020. Notre accueil mère-enfant a d'abord été séduit par la richesse de la proposition artistique, constellée d'une dynamique participative horizontale, propice à l'émulsion et l'émulation groupales.

Articulé autour de deux matrices - mouvements et connexions ; arts et langages -, le registre interdisciplinaire a permis aux hébergés de s'engager tant dans l'exploration et l'expression créatives que la détente.

Les intervenantes se sont distinguées par leur spontanéité ainsi que l'entraîn-moteur auprès des participants lors des séances. En outre, la douceur et la sensibilité de l'approche ont su convier des interstices de proximité, à mi-chemin entre libération de l'esprit, des émotions et entrebâillement de l'imaginaire.

Les animatrices ont dû éprouver les aspérités et contraintes de la vie en foyer, en des lieux non évolutifs, avec autant d'usagers que de vulnérabilités, dans un environnement labile où l'adhésion l'est tout autant. Les ambitions artistiques ont pu se voir parfois contrariées par les réalités du terrain social où l'équipe éducative s'ajuste en permanence à deux « publics » indissociables (petite enfance et adultes). Petit à petit, Yog'Arte a su affiner sa partition vers des temporalités plus exclusives, **offrant une bouffée d'air de lien à soi.**

## LE PERISCOPE

L'adresse originelle auprès de la structure reposait sur une vocation forte : penser un dénominateur d'(inter)action(s) culturelle(s) à la faveur d'un pôle dédié au Périoscope, tourné vers les publics des établissements et institutions sociaux et éducatifs.

Rapidement, deux axes majeurs ont été définis :

- **ouvrir des temps de la programmation « jeune public »** aux hébergés de l'Auvent

Dédié aux musiques innovantes depuis 2007, le Périoscope est un lieu de vie composé de plusieurs espaces complémentaires au bénéfice d'une expérience collective, spontanée et globale de la création artistique, pour musiciens, professionnels et publics. Situé à Lyon 2<sup>ème</sup>- Perrache, les quelque 150 rendez-vous programmés à l'année conjuguent diffusion de concerts et tenue d'événements polymorphes au cœur des thématiques et cultures d'aujourd'hui.

*S'agissant de la diffusion jeune public, le Périoscope a ouvert deux spectacles à l'Auvent :*  
**Le 05/03/2020**  
CONTE MUSICAL « La Couleur du Vent », par Possible(s) Quartet  
4 participants invités  
**Le 21/10/2020**  
CINE-CONCERT « La Petite Taupe », par Cie Intermezzo  
7 participants

- **travailler à la création d'une œuvre musicale collaborative**, puisée chez les enfants et mères de l'Auvent, supervisée et amplifiée par des musiciens.

**Plus conséquemment, une création musicale collective a été pensée dès janvier 2020.**

Grâce aux retours positifs de deux appels à projets montés en janvier et février 2020 - Métropole de Lyon et FIACRE ARA -, les « *Rêveries Sonores* » ont été élaborées. Au cœur du projet :

En l'espèce, les Rêveries Sonores convient (r)éveil des sens(ibilités), improvisations, découvertes et expérimentations. L'espace-temps est celui de l'exploration rythmique et mélodique qui parie sur les objets du quotidien, de l'environnement, comme les instrumentations corporelles propres à chacun. Si l'ambiance stimulante est plaisante et ludique, le processus créatif se construit comme une caisse de résonance des possibles en soi. Il entend transcender des histoires personnelles faites de freins, carences et vulnérabilités pour sublimer les cultures, identités et quintessences.

*des enfants, des mères et femmes, comme  
autant d'artisans de la production de  
sonorités organiques que d'artistes-auxiliaires  
en puissance. Deux chefs d'orchestre :  
Joubert et Joubert, duo de frères musiciens  
formés à l'intervention en structure éducative*

Dès septembre 2020, le projet prévoyait de se déployer, en octobre et novembre 2020, comme suit : six ateliers à l'Auvent et en extérieur (jardin partagé MJC Confluence) dont une rencontre-démo, une valorisation médiatique en podcasts immersifs (radio), une résidence (montage) de trois jours des musiciens en décembre au Périscope. Deux restitutions de type performances live au Périscope et sur un site d'Alynea début 2021 devaient parachever la dynamique chorale.

En raison du second confinement automnal et des mesures internes à Alynea édictées (plan de continuité d'activité du 30/10/2020), seuls deux premiers temps ont pu se tenir en octobre puis décembre 2020.

**Atelier du 13/10/2020**

Intervenants : F. et R. JOUBERT (musiciens), A. ROUFFINEAU (Périscope)

Participants : 6

**Atelier du 17/12/2020**

Intervenants : F. et R. JOUBERT (musiciens)

Participants : 6

## 2.3 Accueil stagiaires

La détermination est grande d'inscrire un questionnement sur les pratiques professionnelles dans l'intérêt d'un processus de formation des futurs professionnels de la protection de l'enfance. C'est pourquoi l'Auvent poursuit l'accueil des stagiaires de manière pérenne.

L'échange réciproque qui découle de ces rencontres, permet la prise de conscience des réalités professionnelles (accompagnement éducatif, situations...) et crée une vraie dynamique professionnelle pour l'équipe permanente, un enrichissement personnel et professionnel. Un protocole d'accueil sur la question de l'accompagnement des stages à l'Auvent a été mis en place en 2018 afin d'assurer la coordination entre les l'établissement prescripteur et l'Auvent. (cf Annexe)

Cette année nous avons accueilli 3 stagiaires au égard au contexte sanitaire qui nous a contraints à restreindre leur venue.

### Présence de stagiaires durant l'année 2020

STAGIAIRES	Type de stage	FORMATION	REFERENT
Margaux	2020/2021 stage long	Educatrice de jeunes enfants	Céline et Laurine au départ de Céline
Claire		Educatrice spécialisée	Anais
Maureen		Moniteur éducateur	Rosette et Hélène

## 2.4 Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2017	En ETP
Chef de service	1	1
RSA	1	0.75
RVQC	2	1.75
RSE	1	1
EJE	1	1
Maitresse de maison	1	1
Agent d'entretien	1	0.68
Surveillant de nuit	2	2
CIP	1	0.10
Total		9.28

## 2.5 Evaluation / démarche qualité

*+ DROITS, LIBERTES ET OBLIGATIONS DES USAGERS L'accès aux droits civiques*

### Réunion des hébergées – CVS

La mobilisation de l'équipe, des résidentes, de Mr Thibérien et d'Aïcha HADJ CHIKH <A.HADJCHIKH@alynea.org>salariée pair d'ALYNEA, reste déterminante à faire valoir la parole des personnes accueillies, et en lien avec la conformité de la Loi 2002-2.

Cela fait maintenant trois ans que le CVS a vu le jour à l'Auvent faisant suite à la « réunion des hébergées ».

Ceci dans le but de valoriser la parole, de faire émerger « ce qui a du mal-à-se-dire » avec les publics de femmes qui n'ont parfois que peu eu d'espace d'expression.

*+ EN TERMES DE BIENTRAITANCE ET LOI 2002-2*

### Loi 2002-2

Dans le cadre du plan d'action correctif mais aussi dans un souci constant de vérifier ensemble que les outils de la loi 2002-02 mis en place viennent bien servir les personnes accueillies, l'équipe veille à travailler les différents outils mis en place :

- La charte des droits et libertés en direction des enfants
- Une charte du « vivre ensemble » co-construite avec les résidentes lors de CVS, faisant évoluer les pratiques
- Le contrat de séjour
- Projet Personnalisé pour la mère et pour l'enfant
- Visite Familiale
- CVS

*+ MISSION DE PREVENTION et PROTECTION DE L'ENFANCE*

### **La mission de Prévention et Protection de l'Enfance est connue de toutes les personnes hébergées**

Ces dernières sont mentionnées lors de la préadmission, reprise lors de la signature du contrat d'accueil, dans le règlement de fonctionnement et dans le livret d'accueil.

De plus, les actions menées par l'équipe pluridisciplinaire, les outils, moyens, activités en direction des enfants sont support de la relation d'aide apportée aux mères que nous accueillons, et beaucoup d'échanges se portent, de manière informelle ou formelle (réunion des hébergées), sur ce que représente le « cadre » de la protection de l'enfance.



Le travail mené par l'équipe dans le cadre de la rédaction du Projet Personnalisé de la mère et de l'enfant permet cette lecture et de mettre du sens sur ce cadre posé.

### **Les visites familiales :**

Nous continuons à travailler la question de la valorisation et du maintien des liens familiaux autant que possible. Notamment au niveau des pères des enfants qui sont souvent les grands absents des prises en charge sur les foyers mère enfants. C'est pourquoi, les visites des pères continuent à se réaliser selon le protocole de visite familiale réalisé en 2017 avec l'équipe éducative. Des temps réguliers, contractualisés avec les familles sont donc réalisés lorsque les liens entre les deux parents peuvent être préservés au mieux et qu'aucune décision judiciaire ne vient à poser un autre cadre. De plus, nous avons aussi ouvert des possibles, en lien avec les services de la protection de l'enfance, concernant les droits de visites des enfants déjà confiés à l'ASE et n'étant pas accueillis avec leur mère sur le foyer au moment de leur arrivée.

Les situations étant de plus en plus complexes au regard de l'histoire de vie des familles. En effet certaines femmes arrivent avec leur enfant mais pas avec la fratrie entière. D'autres enfants sont déjà confiés à l'ASE par mesure judiciaires.

Pour ces familles l'exercice de leurs droits en terme hébergement reste impossible car, les locaux ne sont habilités à recevoir plus d'enfants que ceux notifiés au moment de l'accueil de la résidente.

### **Accompagner autour de la notion d'appropriation des compétences**

La personne, non seulement apprend à faire plus de choses, mais devient plus vivante. Elle habite ses actes de l'intérieur. Ses actes deviennent à proprement parler « les siens » et non ceux d'une autre personne qu'elle imiterait. L'appropriation des compétences passe nécessairement par la croissance personnelle. Une personne ne peut changer de façon durable son adaptation sans changer intérieurement.

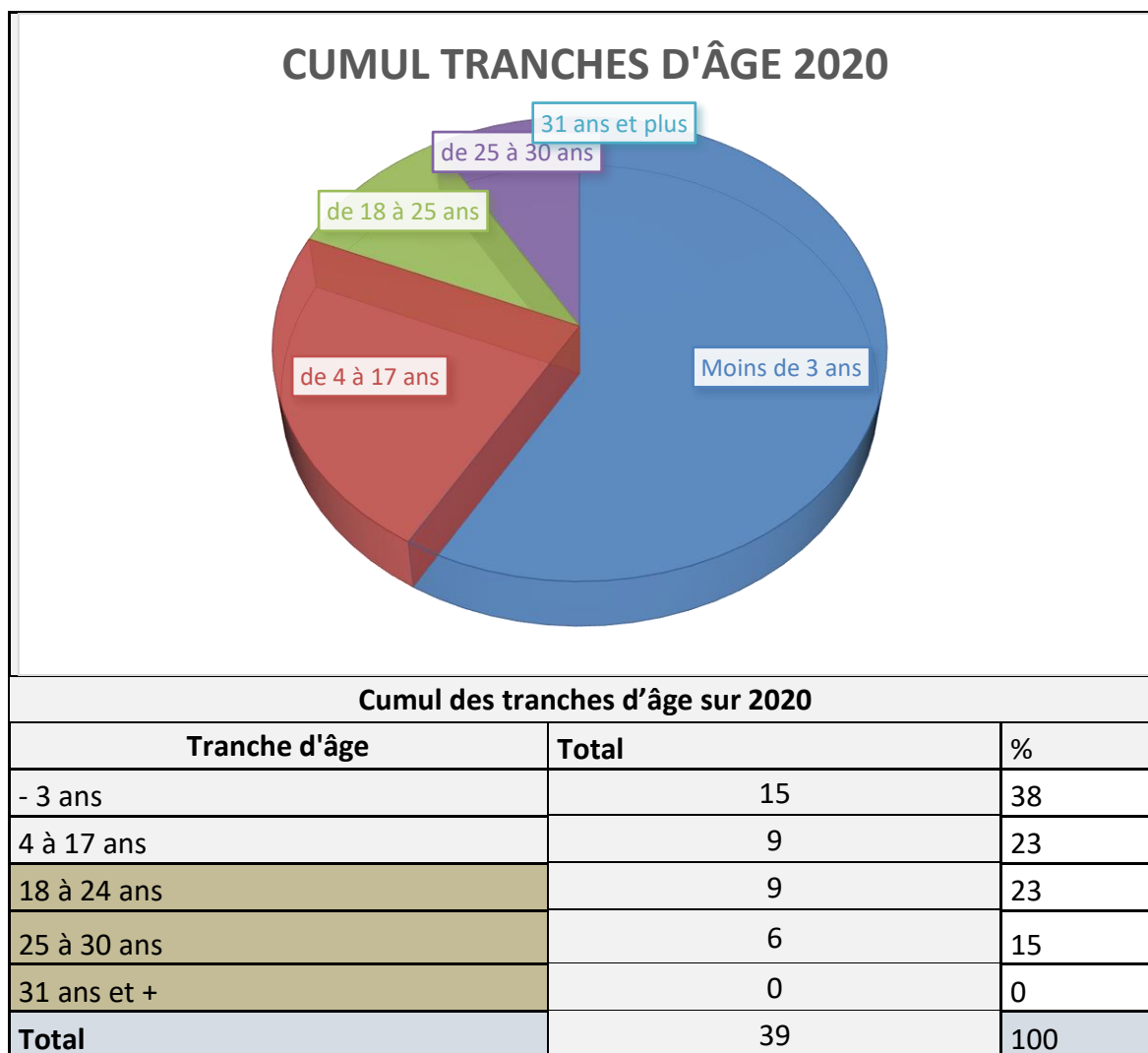
Un parent qui adopterait des attitudes éducatives « correctes » sans les assumer pleinement avec toute sa personnalité finirait par s'épuiser et générerait des effets paradoxaux, voire pervers. Autrement dit, il n'est pas possible de « faire le parent » sans « vivre comme parent ».

La seule acquisition de compétences sans transformation personnelle n'est pas possible

## 3 LE PUBLIC ACCOMPAGNE

### 3.1 Typologie des personnes accompagnées

#### 3.1.1 Age (cumul sur l'année)



Nos missions de prévention et de protection de l'enfance qui dépendent la DPPE<sup>1</sup> de la Métropole de Lyon, nous amènent à accueillir une majorité d'enfant de moins trois ans. Nous accueillons des femmes qui ont pour la plupart primipare ce qui explique une répartition de l'âge de résidente entre 18 et 25 ans.

Un autre public accueilli à l'Auvent est représenté majoritairement par les femmes entre 25 et 30 ans.

<sup>1</sup> DPPE : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Pour ce public nous constatons des problématiques associées à l'arrivée d'un enfant ou au soutien à la fonction parentale ; En effet ces femmes ont un parcours résidentiel plus affirmé et ont souvent dû quitter le domicile pour des raisons de violences ou de conflits intra familiaux. Bien souvent ces femmes mettent un certain temps avant de pouvoir partir du domicile, et opèrent ce mouvement à l'arrivée d'un deuxième enfant.

### 3.1.2 Composition familiale

Composition familiale (nb enfant dans fratrie)  <b>A L'ARRIVEE A L'AUVENT</b>	2019		2020	
	Nombre de familles concernées	%	Nombre de familles concernées	%
1	<b>8</b>	50	<b>7</b>	47
2	<b>4</b>	25	<b>5</b>	33
3	<b>2</b>	12.5	<b>2</b>	13
0 (enceinte)	<b>2</b>	12.5	<b>1</b>	7
Total	25	100,00%	<b>15</b>	<b>100%</b>

L'Auvent accueille des femmes enceintes et des mères avec un ou deux enfants majoritairement.

Certaines chambres équipées pour des compositions familiales de mères avec 3 ou 4 enfants.

Nous avons accueilli **15 familles sur l'année 2020** et nous accueillons toujours en majorité **des femmes avec un enfant**.

Les orientations faites par le biais de la commission AME sont assurées dans un souci, d'une part pour l'Auvent, de garantir une prise en compte optimum en termes de qualité, en mettant à mal le taux d'occupation certes, mais dans le but, in fine, d'assurer sa mission de protection des publics présentant des carences importantes dans le lien mère enfants. Et d'autre part, avec une détermination à répondre aux demandes de la Métropole, au titre de la prévention, sur des situations « sensibles ».

Les demandes d'accueil pour ce public en grande fragilité ont commencé à être en nette augmentation en 2017, puis se sont poursuivies en 2020.

### 3.1.3 Nationalité des personnes accompagnées

	2019	%	2020	%
FRANÇAISE	6	37,5%	4	27
UE	0	0%	7	47
HORS UE	10	62,5%	4	27
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>

- . Phénomène de migration et réalité psychique sur le vécu parental

Un risque accru de psychopathologies lié à la migration et à la précarité sociale a été relevé dans une étude en 1999 qui a révélé que 73% des femmes accueillies en centres maternels sont d'origine culturelle étrangère (Donati et al. 1999).

*« En situation migratoire, la grossesse, l'accouchement et le post-partum sont des périodes de vulnérabilité psychologique dont les manifestations somatiques et psychiatriques s'expriment d'une façon très variable d'une culture à l'autre. Dans ces moments, l'étayage culturel de la mère est concrétisé par un réseau social féminin garant d'un soutien culturel de parentalité. Dans les sociétés traditionnelles africaines et nord-africaines, le caractère délicat de ce passage est pris en compte et le couple mère-enfant fait l'objet d'un accompagnement à la mesure des enjeux. Ainsi, dès sa naissance, l'enfant trouve deux systèmes de soutien : celui de sa mère qui le protège et celui du groupe de femmes, voire du groupe social qui va aider à protéger la mère. Comme le décrit J. Odongo (1990) : « En situation transculturelle, il arrive souvent que la mère ne bénéficie pas de ce soutien. Elle ne peut donc plus à son tour assurer correctement le rôle de contenant pour elle-même et pour son bébé. Ne trouvant plus les repères extérieurs nécessaires pour diminuer son désordre entre monde interne et externe, la mère est exposée à la confusion et à la dépressivité. » (in Khelalfa-Foucault et al. 2003).*

L'accompagnement sur le foyer l'Auvent continue de prendre en compte la spécificité des enjeux ethno psychologiques de notre public.

Il est important dans la pratique de ne pas venir stigmatiser des actes éducatifs qui relèvent de la culture d'une personne, sans pour autant banaliser des comportements, que nous pourrions qualifier d'agressif. Tout l'enjeu est d'arriver à être suffisamment en lien, en relation avec l'Autre pour apprendre de lui, et pouvoir avec sa participation est dans une écoute active de l'éducation qu'elle souhaite porter au regard des « normes » de notre pays.

### 3.1.4 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

En 2019, la durée de séjour moyenne était de 8,9 mois.

En 2020, elle est de 12,9 mois, soit une augmentation de la moyenne de 4 mois en un an. De ce fait, la durée de séjour étant rallongée, nous avons pu constater une régularisation des personnes qui n'avaient pas de papiers en arrivant en 2018/2019.

SITUATION ADMINISTRATIVE A L'ARRIVEE A L'AUVENT	2020	%
CNI	4	27
Titre de séjour / Récépissé	7	47
Sans papier	4	27
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100</b>
%	100%	

- Niveau de ressource des personnes / Droits

Ressources de la famille	2020	%
Droits ouverts (CAF /PAJE /RSA)	9	60
Régularisation en cours ( récépissé)	2	13
SANS RESSOURCE		
Pas de droits ouverts	4	27
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100</b>

Il n'en reste pas moins que sur les 7 femmes ayant un titre de séjour, 2 d'entre elles n'avaient pas encore de droits ouverts.

### 3.2 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

Durée du séjour	2019		2020	
	Famille concernée	%	Famille concernée	
< 6 mois	7	43,75	6	40
<12 mois	5	31,25	3	20
< 24 mois	4	25	3	20
+ 24 mois	0	0	3	20
TOTAL	16	100%	15	100
<b>Durée moyenne de séjour (en mois)</b>	<b>8,9</b>		<b>12.9</b>	<b>100</b>

Il est noté la durée moyenne de séjour en 2020 est de 12.9 mois. Elle est nettement en hausse.

En effet, la moyenne en 2019 était de 8,9 mois.

Le « turnover » se stabilise à 15 familles au lieu de 16 en 2019 mais est en légère baisse.

Cela s'explique par plusieurs facteurs de l'année 2020 :

#### - Période COVID :

Des départs avant le 1er confinement : 2 et après le 1er confinement : 4

Des arrivées avant le 1er confinement : 1 et après le 1er confinement : 4

**En somme, moins d'arrivées que de départs**

#### - Difficultés à orienter :

- Il aura été nécessaire d'attendre plusieurs semaines pour parvenir à signer les baux locatifs (logement social) de résidentes sortantes sur du logement (COVID°)
- Il y a toujours peu de places en AME disponibles, voire plus aucune fluidité pour cause de dispositifs saturés.
- La situation administrative qui ne permet pas ou peu d'orienter vers d'autres hébergements (en AME ou MVS) - Cf. *tableau personnes avec droit au séjour / sans droit ni titre*

#### - *A noter*

Au regard du rallongement des séjours pour certaines familles, une dérogation à été accordée pour une famille aux trois ans de l'enfant. La fragilité de la situation corrélée à la situation administrative

(en attente délivrance récépissé avec droit au travail + ouverture droits CAF) en furent les arguments principaux.

## 4 L'ACCOMPAGNEMENT

### 4.1 Les entrées

En 2020 nous avons eu une intensification de l'accueil de famille étant sans droits ni titre.

L'accueil au se fait toujours sous le prisme de la nécessité d'accompagner les mères sur le versant de la parentalité.

Mais la réalité prouve que les problématiques sont belles et bien multiples, corrélées et se majorent les unes les autres.

#### Motifs

Motifs en plus de l'accompagnement à la fonction parentale	2019	2020
<b>Violences conjugales / intrafamiliales</b>	2 = 12,5%	06 = 40%
<b>Rupture familiale / de réseau / amicale – Errance résidentielle</b>	5 = 31,25%	04 = 27 %
<b>Handicap / Souffrance psychique</b>	3 = 18,75%	1 = 7 %
<b>Addictions / Troubles de la conduite</b>	1 = 6,25%	0
<b><u>Judiciarisation</u></b> <b>Accueil conditionné au retour de l'enfant auprès de sa mère</b> <b>Et/ ou mesure éducative ( AED/AEMO...)</b>	4 = 25%	4 = 27 %
<b>Maladie chronique</b>	0 = 0%	0
<b>Autre</b>	1 = 6,25	0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>15</b>

Les problématiques de violences familiales et conjugales sont en nettes augmentation. Elles représentent 40 % de nos accueils en 2020 contre 12,5 % en 2019.

De plus, le nombre d'enfants confiés à l'ASE avant l'arrivée de la résidente est identique et donc représente 27% de nos accueils. Dans ce cas, l'accueil de la résidente sur le dispositif AME reste la condition annoncée par le Juge des Enfants pour le retour de son enfant auprès d'elle.

La Grossesse et le post-partum constituent une période à risque pour le couple et les violences arrivent souvent après l'annonce de la grossesse ou après l'accouchement.



Quelques soient les problématiques associées et travaillées sur le foyer, l'arrivée d'un enfant chez certaines femmes qui se trouvent être en rupture familiale ou même sans réseau porteur conditionne l'arrivée de la situation sur le foyer ;

En effet, ces périodes sont considérées comme une "crise", une période de mutation, qui nécessite des capacités de réorganisation et d'adaptation interpersonnelles et intrapsychiques

Si la grossesse semble protéger contre les épisodes psychiatriques graves tels qu'une décompensation psychotique, elle ne protège pas de la dépression au cours du premier semestre de la grossesse.

La période du postpartum est, quant à elle, à haut risque (risque 22 fois supérieur aux 2 années précédant la grossesse) de décompensation (psychoses puerpérales) mais également de dépression (Guédeney 1998).

A ces des troubles anxieux, ou plus graves dans les mois qui suivent la naissance, on peut ajouter des problématiques qui majorent ou sont aussi la cause des difficultés ou troubles rencontrés par la mère.

C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à repérer, à prévenir des troubles associés à la ceux présents dans la prise en compte du lien mère enfant.

L'importance des conséquences des maltraitances sur les nourrissons, tant sur leur développement que sur la constitution même de leur personnalité, démontre l'importance d'un soutien majeur en terme de prévention. .

La prévention dépend des capacités des intervenants à considérer ce que Brengard (1998) définit comme *"une clinique de situation et une clinique de la non demande. Les parents en situation d'exclusion ne pourraient, dans un premier temps, formuler une souffrance psychique. La démarche préventive consisterait ainsi à leur permettre d'abord d'accéder à, et d'accepter, la démarche de soins psychologique »*.

## 4.2 Les nuitées

	2019	2020
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	<b>9157</b>	<b>9849</b>
<b>Taux d'occupation</b>	<b>100,4</b>	<b>94,4%</b>

Le taux d'occupation reste élevé. Il s'explique par le fait que ces places sont occupées par des personnes sans droit ni titre pour lesquelles, le travail d'insertion est plus compliqué et plus long.

Les périodes creuses notamment durant la période estivale (fermeture des dispositifs administratifs) et hivernale (plan froid) concernant les dispositifs d'orientations AME-MVS et accords-Co, ne permettant pas d'entrées ni de sorties du dispositif. De plus cette année à fortement été impactée par la crise sanitaire évidemment qui a majoré les problématiques de rotation déjà présente et de fluidité du dispositif.

Les situations aux problématiques multifactorielles empêchant parfois des sorties de dispositif adapté.

Cette année nous avons accompagné deux femmes sur une orientation « femme seule » suite au placement judiciaire de leur enfant.

### 4.3 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Le foyer dont la mission première le diagnostic de la situation familiale et du lien mère enfant a étendu ses missions d'accompagnement vers l'autonomie ;

Avec la prolongation des durées de séjour, l'équipe de l'Auvent accompagne les femmes avec les services de l'insertion professionnelle initiée depuis 2016.

Une Conseillère en Insertion professionnelle du service Emploi/Formation de l'association est détachée sur 0.10 ETP et intervient sur l'Auvent tous les mercredis.

Ce sont des temps qui sont aujourd'hui très bien investis, repérés et qui portent leurs fruits.

La difficulté principale reste la garde d'enfant et les places en crèche qui ne permettent pas facilement à ce type de public de retrouver rapidement une activité professionnelle.

#### 4.3.1 Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Femme	Total
4	4

Sur les 15 familles accueillies en 2020,4 ont pu être accompagnée par la CIP.

L'arrêt des accompagnements par la CIP entre Mars 2020 et Septembre a fortement fait baisser le nombre de prise ne charge à ce niveau.

#### 4.3.2 Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	1
Niveau VI (avant 3ème)	2
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	
Niveau IV (BAC)	1
Niveau III (BAC+2)	0
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	0
Diplôme étranger non reconnu en France	0
<b>Total</b>	<b>4</b>

#### 4.3.3 Ages des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	féminin	Total %
< 25 ans	2	50
26 / 35 ans	2	50
36 / 45 ans	0	0
46 / 55 ans	0	0
> 55 ans	0	0
Total	4	100
%		

#### 4.3.4 Mesures et étapes sur les personnes orientées

Sur les 4 personnes accompagnées 3 sont bénéficiaires du RSA et 1 est sans droit ni titre. Concernant les suivis des personnes sans droits ni titres une dynamisation a été entreprise afin de valoriser les formations linguistiques et/ou DILF et DELF valorisant ainsi l'administratif en lien avec la préfecture.

1 d'entre elles a pu intégrer une formation dont 1 validation du DELF (Diplôme En Langue Française).

Redynamisation	2
Bilan, diagnostic	4
Projet Professionnel	2
Médiation partenaires socio-pro	
Changement Référent RSA	
Orientation PLIE	
Suivi dans l'emploi/formation	1
Relai post AUVENT	

#### 4.3.5 Mesures à caractère « social »

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	1
Accès ou maintien des droits (Chômage, ASS, RSA...)	2

#### 4.3.6 Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2019

CDI	0
CDD – 3 mois/ intérim	0
Formation ou CDD de + 4 mois	1
Formation Français	2
Diagnostics FLE	2
<b>Total</b>	<b>3</b>

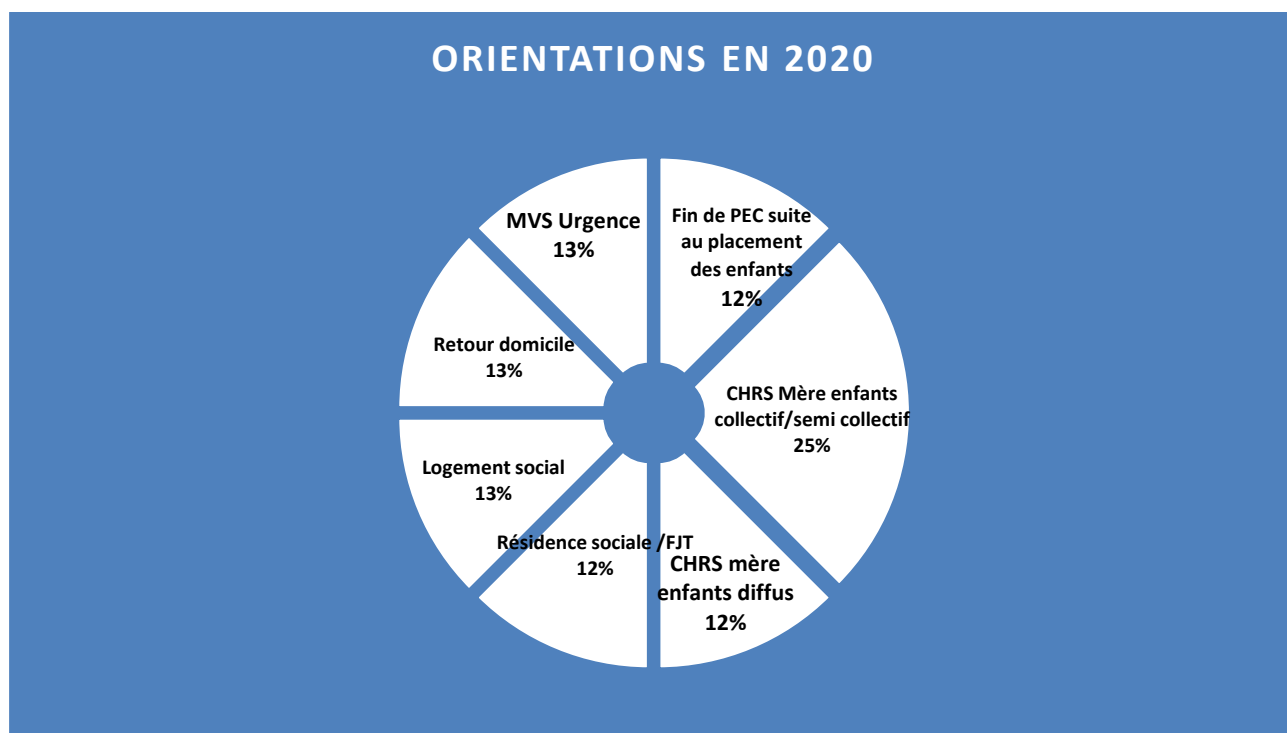
### 2.10.7 Freins périphériques à l'accès à l'emploi/formation :

La mobilisation des personnes dans l'accompagnement à la parentalité qui restent la priorité et les rendez-vous inhérents à l'accompagnement des enfants.

LA crise sanitaire est venue mettre à l'arrêt l'accompagnement sur la moitié de l'année civile.

## 4.4 Les sorties

### 4.4.1 Les orientations



	2019	2020
Fin de PEC suite exclusion	0	0
Fin de PEC suite au placement des enfants	1	1

CHRS Mère enfants collectif/semi collectif	0	2
CHRS mère enfants diffus	0	
Résidence sociale /FJT	3	1
Logement social	2	1
Retour domicile	0	1
Solution personnelles	0	
MVS Urgence		0
TOTAL		6

Les chiffres prouvent qu'une constance s'est installée sur 2020 concernant les réorientations sur des dispositifs de suite « collectif » soutenant et étayant le lien mère enfant. Les sorties en interne au dispositif AME étaient minoritaires en 2019.

L'idée est en effet de poursuivre le travail amorcé dans le soutien à la mère avec un étayage important mais plus léger que celui proposé au foyer l'Auvent.

Paradoxalement, nous avons des situations qui évoluent vers un placement de l'enfant accueilli chez nous, auprès de service de l'ASE, suite à des remontées d'informations préoccupantes émanant de l'Auvent, qui aboutissent sur une décision de placement du Juge des enfants. Les situations de jeunes femmes, ayant un parcours dans leur propre histoire de placement, arrivant sur le foyer avec enfant dont les frères et sœurs de la fratrie sont déjà confiés.

Ces situations sont souvent très complexes, difficile à accueillir. Et le pari qui est fait est celui d'une dernière tentative pour que la mère et l'enfant puisse trouver un lien sécurisé avec un dispositif contenant et étayant. Les situations sont nombreuses se cet ordre et parfois, ces dernières n'évoluent de manière suffisamment sereine pour que la mère et l'enfant restent ensemble.

## 5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Eu égard aux années précédentes, le rallongement des temps de séjour déjà observé a continué à croître.

Le travail ne se fait plus à court terme mais à moyen et long terme.

La régularisation de la situation administrative permet à ses femmes de gagner en autonomie, de prendre active à leur projet de vie. Mais cela reste un parcours éprouvant et long.

Bien souvent après un an d'accueil et la régularisation de la situation nous constatons une très nette évolution des relations. Celles-ci sont apaisées, solides, d'où une sortie favorable sur du logement.

Ce sont souvent des situations que nous qualifions à l'arrivée sur le foyer de situations à « problématiques contextuelles ».

Le parcours résidentiels ou migratoire chaotique, la rupture de lien avec la famille, corrélés avec des violences conjugales parfois impactent de facto le lien avec l'enfant. Après s'être « posées » pendant quelques mois, et voyant évoluer favorablement leur situation, ces femmes reprennent « vie » et avec elle, celle de leur enfant.

A l'inverse, au moins une situation par an évolue vers un placement de l'enfant auprès de service de l'ASE, après quelques mois d'accueil. Ces situations de placement se font souvent l'écho de répétitions des problématiques intrafamiliales, avec une histoire déjà jalonnée de ruptures et de placements dans leur histoire de vie. L'impossibilité d'une élaboration psychique autour de leur propre situation, réactive bien souvent des problématiques connues et amène à des agissements délétères pour l'enfant. Là aussi, le manque d'accès aux soins reste problématique et majore ces effets.

C'est pourquoi la santé mentale des femmes accueillies en foyer mère enfants constitue un enjeu majeur dans l'accompagnement du lien.

Le manque d'adhésion des personnes à une prise en charge psychologique, constitue un obstacle important. La grande diversité culturelle des femmes accueillies majore ces difficultés avec un parcours migratoire parfois impactant.

En effet, bien que certains invariants semblent se dégager d'entre les cultures, les stratégies pour faire face à la maladie mentale sont très variables d'une culture à l'autre.

Dans un contexte de périnatalité liée à la précarité et à l'exclusion sociales, à la rupture familiale, à la perte de repères et d'étayages culturels, à l'inexpérience liée à la jeunesse, à l'errance, à la peur d'être expulsée du pays ou que son enfant soit placé par les autorités, tout un ensemble de facteurs de

vulnérabilité psychologiques se trouvent réunis. De plus, d'éventuels troubles psychiatriques chez la mère auront quasi inévitablement un impact sur la santé mentale de l'enfant.

Notre politique de prévention dans ce domaine reste une préoccupation majeure et nous continuons à développer cette collaboration de proximité avec des pratiques qui s'ajustent en fonction des situations. Les professionnels de la PMI, du CATTP, les UMB, peuvent venir à la rencontre des personnes sur le foyer. Nous pouvons les rencontrer à l'extérieur sur des réunions de synthèse, de concertations. Les résidentes peuvent aussi faire le choix de s'y rendre seule. Quelle que soit la manière dont nous procédons notre préoccupation centrale reste le souci de co-construire ce partenariat avec les personnes accueillies avec le respect inébranlable de « là où en est la personne ».

C'est pourquoi nous continuons à soutenir un engagement fort dans le processus continue de formation autour de ces enjeux.

Enjeux qui se portent sur la possibilité d'amener des limites à une personne qui, momentanément ou durablement, n'est pas en capacité de s'en donner elle-même. C'est ici une double logique qui intervient : protection pour l'accompagné et responsabilisation de l'accompagnant. Les limites ainsi offertes n'ont pas pour visée la culpabilisation ou la disqualification.